
Les missions du CAUE

conseiller

« ... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977,
article 7, alinéa 4

informer

« ... le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre... »

Loi du 3 janvier 1977,
article 7, alinéa 3

former

« ... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »

Loi du 3 janvier 1977,
article 7, alinéa 2

sensibiliser

« ... le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... »

Loi du 3 janvier 1977,
article 7, alinéa 1

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'association. Il définit les orientations et les objectifs et prépare le budget dans le cadre de ses missions statutaires.

Il est présidé par Etienne WOLF, conseiller d'Alsace et rassemble des représentants des collectivités, de l'Etat, des personnes qualifiées, des professionnels et un représentant du personnel (voix consultative).

Il comprend 22 membres avec voix délibératives :

- 6 représentants des collectivités locales
- 4 représentants de l'Etat
- 4 représentants des professions concernées
- 2 personnes qualifiées
- 6 représentants élus par l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration propose aux adhérents des résolutions lors de l'assemblée générale.

Représentants de l'État

Mme Christelle Creff, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Grand Est

M. Nicolas Ventre, Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin

M. Arnaud Revel, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin

Mme Élisabeth Laporte, Rectrice de l'Académie de Strasbourg

Représentants des collectivités locales

M. Étienne Wolf, Conseiller d'Alsace

M. Pierre Bihl, Conseiller d'Alsace

Mme Christiane Wolfhugel, Conseillère d'Alsace

M. Yves Sublon, Conseiller d'Alsace

Mme Cécile Delattre, Conseillère d'Alsace

M. Lucien Muller, Conseiller d'Alsace

Au titre des professionnels concernés

M. Francois Liermann, Architecte - Président du CROA

M. Philippe Cieren, Directeur de l'ENSAS

Mme Claire Hammann, Urbaniste

Mme Catherine Linder, Paysagiste

Au titre des personnes qualifiées

M. Christian Ledunois, Alsace Nature

M. Éric Hartweg, Directeur général de la SERS et de la SPL des 2 Rives



Représentants issus de l'Assemblée Générale du CAUE

Mme Anne-Sophie Bouchoucha, Directrice de L'ADIL 67

M. Bertrand Fleck, Architecte du Patrimoine

M. Dominique Badariotti, professeur d'Université

M. Franck Maire, Co-gérant d'Alcys Réalisations

M. Alexandre Probst, Directeur de l'ADIL 68

M. Jean-Charles Hoog, Architecte honoraire

Représentant du personnel CAUE

M. Sébastien Koch, Architecte - conseiller

Membres du bureau du CAUE

Président, M. Étienne Wolf

Vice-Président, M. Pierre Bihl

Trésorière, Mme Anne-Sophie Bouchoucha

Secrétaire, M. Bertrand Fleck



103

dossiers
de conseils
aux collectivités



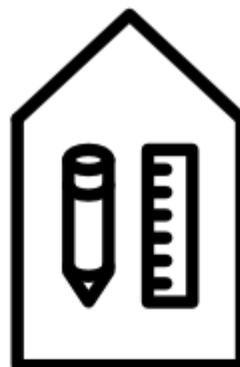
1311

conseils
aux particuliers



3172

jeunes
sensibilisés



23

Enseignants
formés

90

Elus formés

Collectivités



103
dossiers
de conseils
aux collectivités

L'approche du CAUE vise à prendre en considération les facteurs économiques, sociaux, environnementaux, politiques et culturels pour concevoir des environnements bâtis efficaces sur le plan énergétique, résiliants, sains et inclusifs. Cet accompagnement génère de la valeur au niveau social, environnemental et financier quel que soit le projet et s'inscrit dans la concertation, associant tous les acteurs du territoire (habitants, élus, enfants, etc.).

Le CAUE met en place les conditions pour accueillir des propositions innovantes, sur mesure, adaptées aux territoires et aux moyens disponibles.

En 2022, le CAUE a accompagné 103 collectivités et 85 % de nos bénéficiaires sont des communes qui souhaitent être accompagnée avec une vision transversale et globale de leur commune ou territoire.

59% des communes accompagnées par le CAUE sont des communes de moins de 2000 habitants. Très souvent, lorsque le CAUE intervient, la commune n'a pas exercée sa fonction de maître d'ouvrage publique depuis de nombreuses années. Elle est démunie de compétences et de nombreuses questions périphériques à la première intention surgissent.

Le CAUE apporte une vision d'ensemble de la commune et surtout transversale.

Les questions de mobilité, sécurité, développement démographique et urbain, le logement vacant, les projets intercommunaux en cours, les dynamiques en cours et les difficultés rencontrées sont abordés.

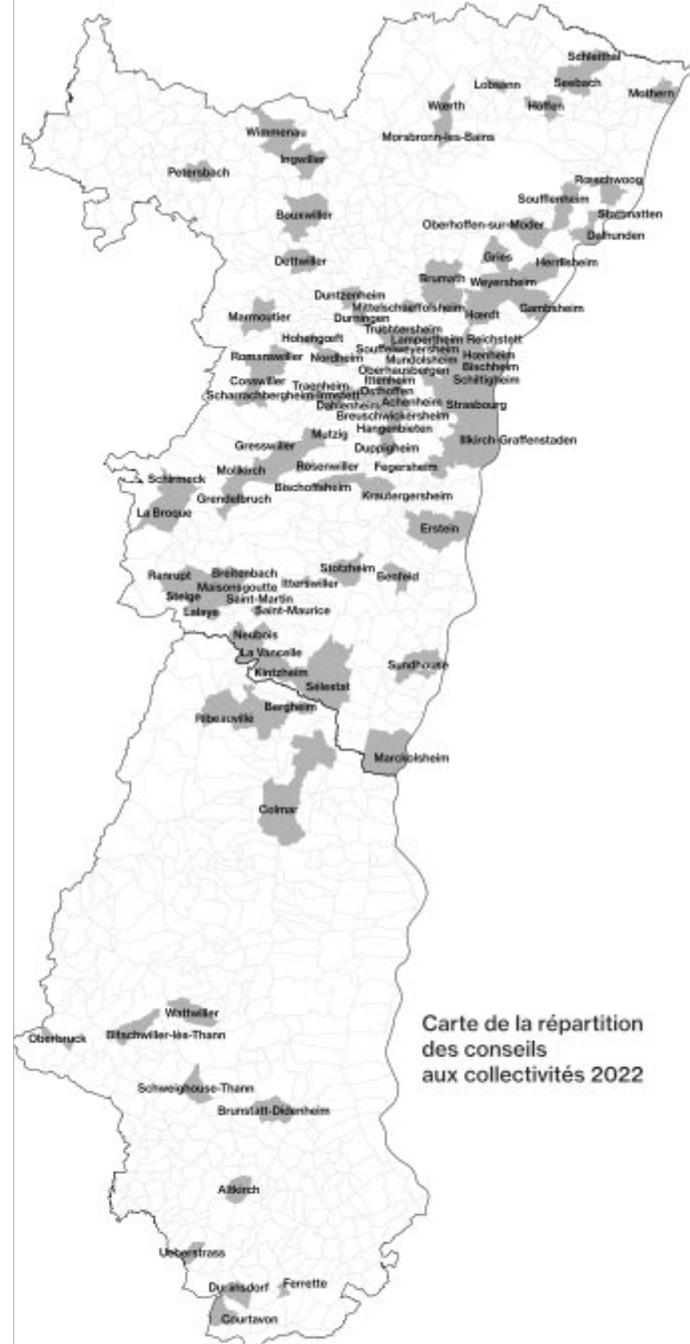
Il est essentiel d'écouter les élus, les représentants de la population, les plus jeunes, les associations pour saisir le contexte de la demande.

S'installe ensuite une phase de questionnements qui va permettre au CAUE de sensibiliser, former, les élus sur les questions de sobriété, d'intégration architecturale et urbaine, sur les questions patrimoniales et paysagères. Des allers-retours entre l'équipe municipale et le CAUE se mettent en place pour préciser les besoins, les justifier, les vérifier, identifier les localisations les plus pertinentes, les mutualisations possibles, organiser la concertation avec les habitants.

Les missions du CAUE n'ont pas pour objet d'assister, de pousser les maîtres d'ouvrage à faire, mais de les former, de les rassurer, de leur montrer des expériences, des exemples permettant de les mettre en mouvement pour qu'ils deviennent acteurs de leur projet.

Le CAUE se mobilise pour accompagner des expérimentations individuelles, d'élus, d'associations, d'entreprises locales, de maîtrise d'ouvrage.

Les chargés de mission ont acquis une expertise et un savoir-faire qui permet d'accompagner efficacement les porteurs de projet et d'avoir une connaissance précise des délais incompressibles d'un projet.



Carte de la répartition des conseils aux collectivités 2022

Chiffres clefs pour les collectivités



103
dossiers traités

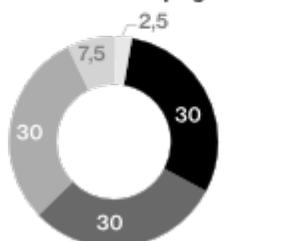
69
conseils sous convention

10
appuis et conseils au service urbanisme ou patrimoine d'une commune (2 sous convention)

24
conseils-commune non conventionnés (gratuits)

41
accompagnements jusqu'à la sélection de la maîtrise d'œuvre

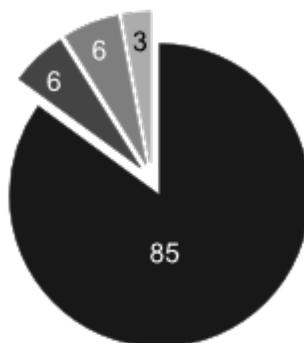
Typologie des communes bénéficiaires de cet accompagnement en %



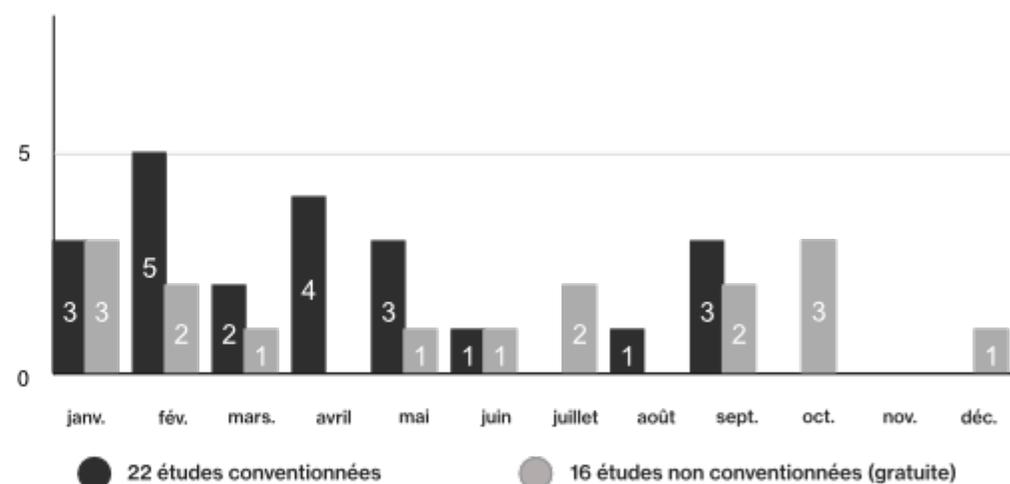
- moins de 1 000 habitants
- de 1 000 à 1 999 habitants
- de 2 000 à 4 999 habitants
- de 5 000 à 9 999 habitants
- 10 000 habitants et plus

Type de bénéficiaires en % (sur 101 bénéficiaires)

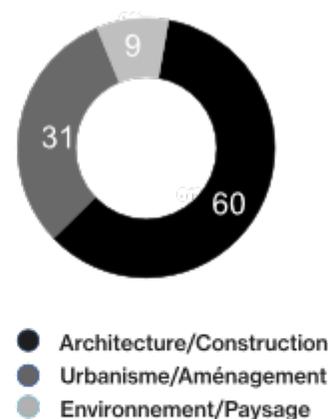
- Commune
- Syndicat intercommunal
- Communauté de communes
- Conseil départemental
- Association
- Fondation



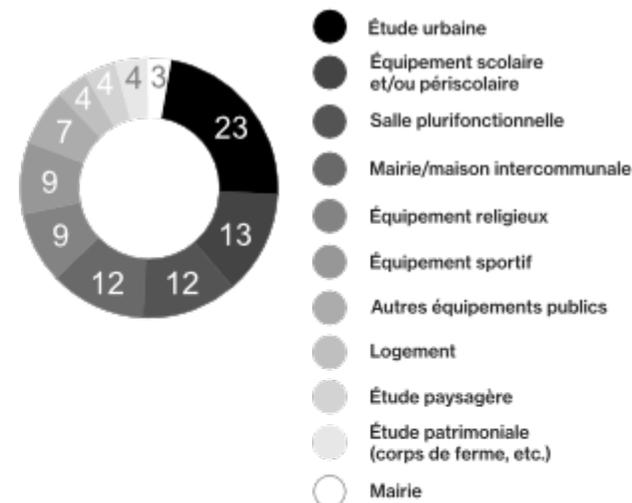
Évolution de la demande



Les domaines concernés en %



Thèmes prédominants des études en %



Formation des élus



90

Élus formés dans le cadre d'interventions auprès de SCOT

La formation est inscrite dans les missions des CAUE par la loi sur l'architecture de 1977. La formation professionnelle a été réformée par la loi du 5 septembre 2018.

L'action de formation ou action de développement des compétences se définit comme « un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel » (article L. 6313-1 du code du travail).

La réalisation du parcours de formation nécessite des moyens pédagogiques, techniques et humains adaptés.

Les programmes de formation CAUE sont construits à partir des connaissances, des compétences et des expériences de terrain du CAUE d'Alsace, des contacts multi-acteurs du réseau et avec son expérience d'ingénierie de formation. Ils s'adressent aux acteurs du cadre de vie : professionnels des secteurs privés et publics, élus, agents des services de l'Etat, des administrations publiques, et des collectivités acteurs du domaine associatif, de l'enseignement...

L'offre de formation du CAUE s'adapte aux besoins des territoires et aux publics auxquels elle s'adresse en termes d'objectifs, contenus, formats, modalités pédagogiques, outils, suivis... L'activité Formation confiée au CAUE se nourrit des apports de l'activité

de conseil, de sensibilisation, d'information, en identifiant des besoins, en même temps qu'elle impacte celles-ci puisqu'elle participe à la montée en compétence des bénéficiaires et donc à la qualité de leurs demandes.

Les programmes proposés prennent en compte :

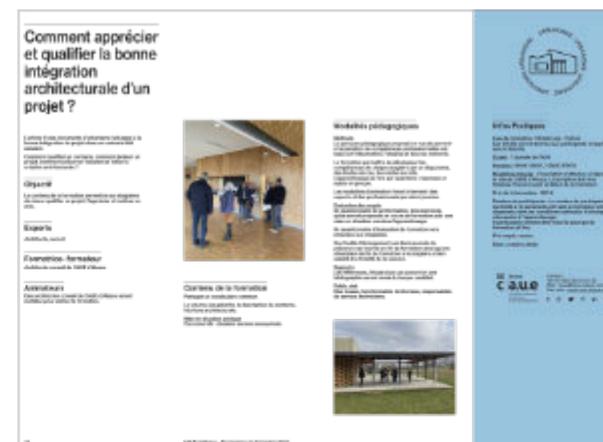
- les observations du CAUE des problématiques locales, des acteurs et des enjeux,
- les besoins des territoires et les politiques publiques locales et nationales,
- les ressources existantes sur place et au-delà, relatives aux sujets concernés,
- l'intérêt public,
- la possibilité de mutualisation de contenus nationaux, de partage d'expériences, ainsi que l'opportunité d'adaptation et de déclinaison suivant les spécificités locales,
- les évolutions de la société.

Le CAUE œuvre dans le sens :

- du respect de l'environnement (économie de diffusion et d'impression de papier, des déplacements, etc.),
- de la mutualisation et la capitalisation des actions entreprises et menées par les CAUE au niveau national,
- et de la recherche d'innovation dans les méthodes, les programmes, les partenariats, la diffusion...



SCOT Montagne-Vignoble-Ried - Photographie ©M.BAYER



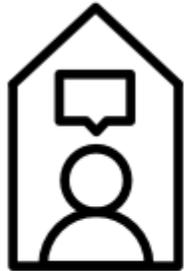
A ce jour, le CAUE d'Alsace a développé des programmes de sensibilisation des élus sur la reconversion des corps de ferme, sur le devenir des friches industrielles, sur les possibilités de réinvestissement des zones pavillonnaires ainsi que dans le cadre des schéma de cohérences territoriales. Les architectes et paysagiste conseil accompagnent quotidiennement les élus locaux dans leur projet par un conseil et une pédagogie sur-mesure.

La fusion des deux CAUE en CAUE Alsace a mis en évidence la nécessité de se professionnaliser sur la formation pour :

- répondre aux objectifs de la loi
- accompagner les élus locaux
- former les salariés pour devenir formateurs
- viser l'objectif Qualiopi
- consolider le CAUE sur le territoire, comme véritable organisme de formation

En 2022, le CAUE d'Alsace a déposé un dossier auprès de la préfecture du Bas-Rhin pour conserver l'agrément CNEFEL.

Particuliers



1956
conseils
aux particuliers

2022 a été une année de ré-organisation du conseil aux particuliers.

Les architectes libéraux, exerçant des missions de conseils aux particulier pour le CAUE ont intégré des permanences sur les sites de Colmar et Strasbourg. Des permanences ont également été installées à Bennwhir, Bergheim, Breitenbach, Masevaux, Sarre-Union et Schirmeck. D'autres sont à venir sur l'EMS, Sélestat et Mulhouse. L'objectif est d'être accessible pour le plus grand nombre et de servir le public sur les questions d'architecture, de paysage, d'énergie, d'environnement et de patrimoine.

Le champs des conseils s'amplifie avec les questions énergétiques, de sobriété, de loi climat et résilience et de reconversion du patrimoine.

Les 5 architectes conseils ont été formés sur la RE 2020 cette année.

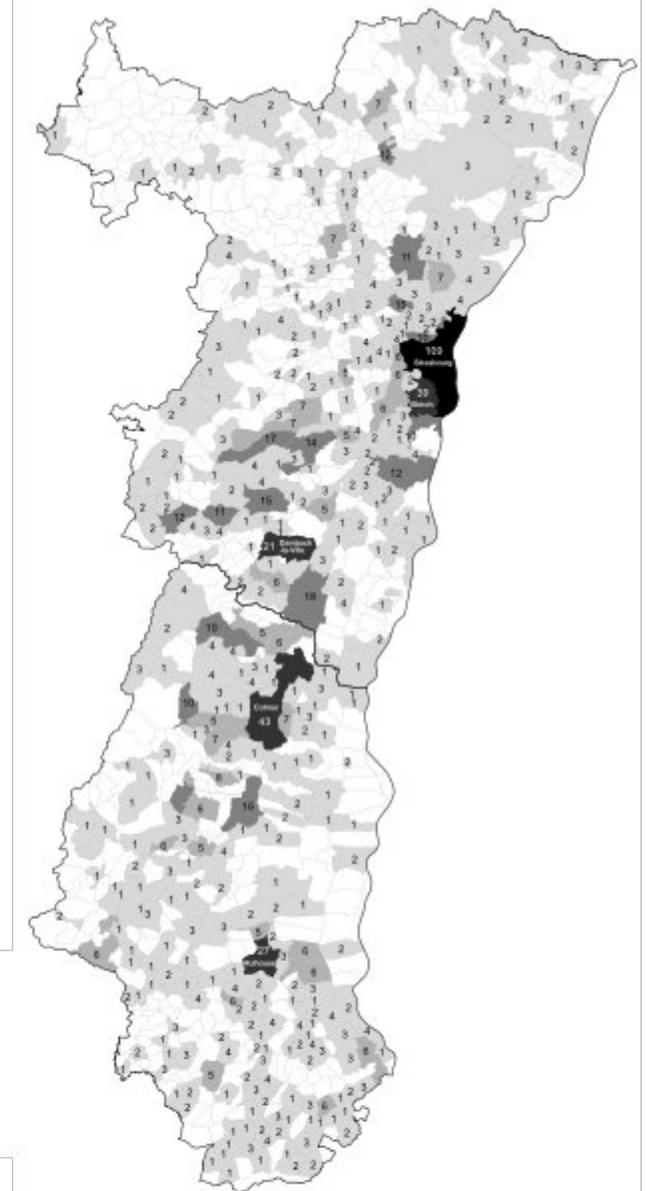
De nombreuses aides financières fleurissent mais la définition du projet et des économies possibles en amont de l'octroi de ces subventions est un précieux soutien technique pour les particuliers.

Les professionnels du CAUE permettent de reformuler le projet, d'avoir une vision globale sur le sujet pour un bouquet de travaux, de renvoyer vers d'autres partenaires (l'ADIL, l'ADEME, des conseillers FAIRE), de vérifier la comptabilité entre le programme et l'enveloppe financière, de vérifier la comptabilité des produits, de s'assurer du respect avec le document d'urbanisme en vigueur, de soutenir l'intégration architecturale et paysagère des projets, de faire valoir l'intérêt de la qualité architecturale au service d'un territoire.

La rareté des terrains disponibles, la pression immobilière, le décrochage entre les revenus moyens des ménages et le prix du foncier invitent à porter le regard sur l'existant. Les modèles économiques et les partenaires immobiliers habituels sont en évolution.

Les particuliers font eux aussi face à la pénurie de matériaux, à la hausse des prix, à l'indisponibilité des entreprises. L'auto-construction reste une solution pour un public non averti dans des projets de réhabilitation. Les particuliers sont en recherche d'information et de conseil.

Le conseil dispensé est neutre et gratuit.



Carte de la répartition des conseils aux particuliers par commune en 2022

Chiffres clefs pour les particuliers



448
conseils sur le bâti
ancien en vu d'une
subvention

1311
conseils
dispensés

863
conseils
pour tout type
de projet

210
conseils dans le
cadre du dispositif
de Sauvegarde et
Valorisation de
l'Habitat
Patrimoniale
dans le Bas-Rhin

228
conseils dans le
cadre du dispositif
Plan Patrimoine
dans le Haut-Rhin



3
architectes-
conseillers
internes

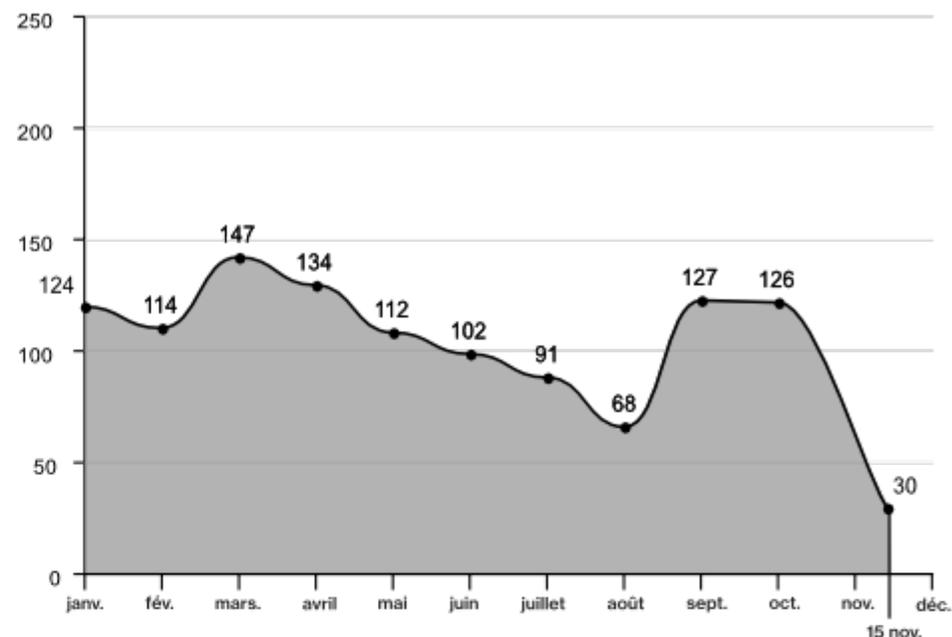


5
architectes-
conseillers
Intervenants
extérieurs

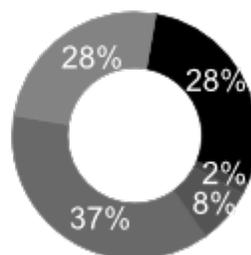


2
Intervenants
plans d'aide
pour le bâti
ancien

Evolution de la demande (jusqu'au 15 nov.)

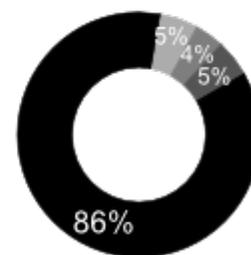


Type de conseil



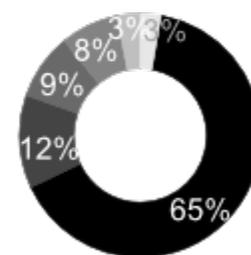
- Au CAUE
- Consultance en commune ou salon
- Mail uniquement
- Sur le terrain
- Téléphone uniquement

Type de projet



- Logement individuel
- Logement collectif
- Immeuble (copropriété)
- Autre (garage, grange, etc.)

Type de travaux



- Réhabilitation
- Neuf
- Extension
- Ravalement
- Énergie
- Jardin - abords

N.B. Un conseil peut être concerné par plusieurs types de travaux.

Milieu scolaire

sensibilisation auprès du jeune public



3172
jeunes
sensibilisés

235
enfants d'école
maternelle

1453
enfants d'école
élémentaire

784
collégiens

618
lycéens

47
jeunes en
enseignement sup.

35
extra scolaire

événements nationaux (tous niveaux confondus)

Opération menée par le
CAUE avec le soutien
de la DRAC du Grand Est



1881
Les Enfants
du Patrimoine



285
Les Rendez-Vous
aux jardins



91
Journées Nationales
de l'Architecture

- ◆ 2 activités
- ▲ 7 activités
Rendez-vous aux jardins
- ★ 41 activités
Enfants du Patrimoine



Répartition des activités pour les événements nationaux 2022

Patrimoine



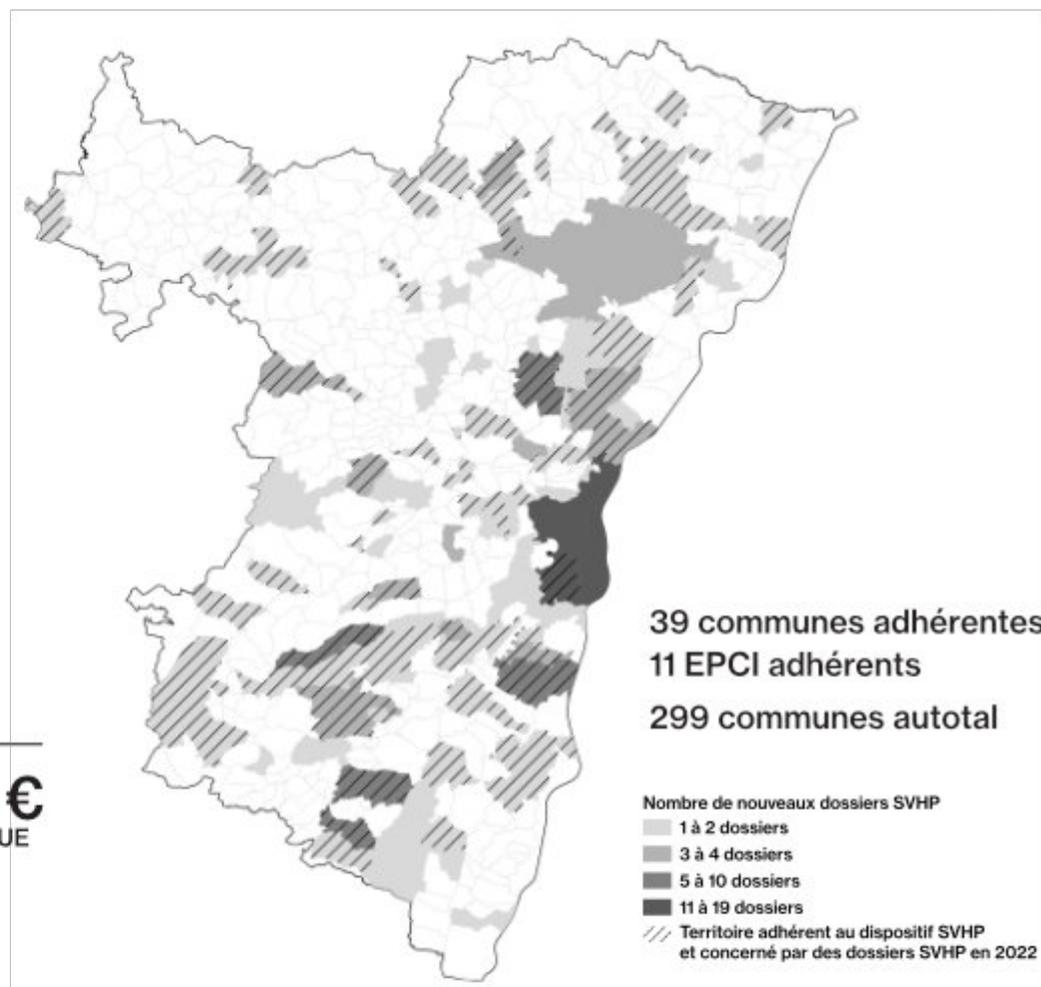
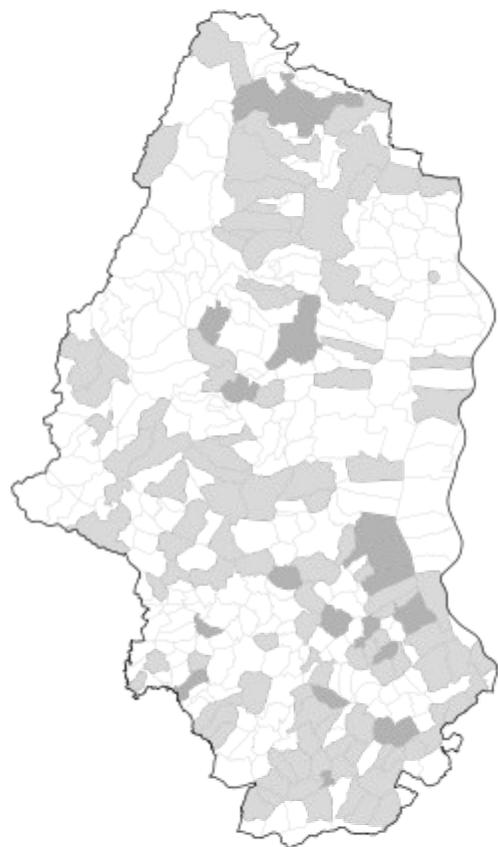
447
conseils aux
particuliers sur le
bâti ancien en vue
d'une subvention

247
dans le cadre du
dispositif SHPV

200
dans le cadre
du dispositif
Plan Patrimoine
dans le Haut-Rhin



105 000 €
Budget alloué par CAUE
pour cette opération



Carte des collectivités adhérentes au dispositif SVHP et de la répartition des dossiers de demande de subvention 2022

Carte de la répartition des dossiers de subvention Plan Patrimoine en 2022

Site internet

Suivez-nous → 🔍 Aa+

67+68 **Alsace**
caue
conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

A propos →
Particuliers →
Collectivités →
Milieu scolaire →
Actualités →
Documentation →
Ressources →

Contactez-nous



Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement

Bénéficiez du savoir-faire et de l'expérience des conseillers du CAUE.



Je suis un(e) :

Particulier →
Vous envisagez de construire, réhabiliter, ou faire une extension de votre logement, vous pouvez faire appel, sans frais, à un des architectes-conseillers du CAUE d'Alsace.

Collectivité / Professionnel →
Une équipe pluridisciplinaire peut vous conseiller et vous aider à formuler vos besoins. L'accompagnement du CAUE est neutre et se situe en dehors de tout acte marchand.

Enseignant →
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Phasellus et feugiat sapien. Nunc vitae tincidunt massa, vel feugiat ligula. Orci varius natoque penatibus et magnis justo.



← →

Vous rénovez une maison ancienne ?

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nullam sodales arcu id hendrerit mattis. Morbi condimentum ipsum lectus, non egestas tortor blandit in maur

[En savoir plus](#)

Nos valeurs

Écoute

Le CAUE s'adapte à chaque interlocuteur. Savoir écouter nous permet de proposer une intervention renouvelée et dédiée à chaque demande.

Adaptabilité

La prise en compte du contexte, les méthodes de concertation, la pédagogie, le temps de réflexion nécessaire à nos interlocuteurs ainsi que leur disponibilité orientent l'accompagnement que nous proposons.

Neutralité

L'indépendance de notre conseil permet d'en garantir son objectivité, son bien-fondé et sa durabilité.

Collaboration

Il est essentiel aujourd'hui de partager des réflexions avec d'autres acteurs pour mieux projeter et se projeter.

Innovation

La prise en compte de l'environnement est un facteur essentiel pour proposer des projets innovants et impulser la transition. L'innovation nous garantit l'émulation et une dynamique de progrès.

Transversalité

Apprendre à décroiser les sujets, les faire inter-agir entre eux nous permet de croiser les compétences et d'associer l'inattendu. Nos quatre missions sont insécables et nourrissent toutes nos interventions.

Nos conseils



01

gratuits

Le législateur a introduit cette disposition dans la loi depuis 1977. Véritable service public de l'architecture notre action doit être accessible sur l'ensemble du territoire et servir tous les concitoyens.



02

neutres

Les conseils se détachent de tout acte marchand et sont dégagés d'intérêt vis à vis de la maîtrise d'oeuvre et de la maîtrise d'ouvrage.



03

indépendants

Association à but non lucratif, le CAUE est régi par un conseil d'administration constitué de 22 membres qui permet d'assurer une représentation équitable des acteurs du territoire.



04

durables

Nos actions s'inscrivent dans le cadre législatif des lois sur l'architecture, solidarité et renouvellement urbain, climat et résilience, du code de l'urbanisme, de l'énergie, de l'environnement. Nos conseils doivent promouvoir des économies d'énergie, d'échelle, de ressources et permettre des investissements durable et respectueux de l'environnement et du cadre de vie.